

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE TOMPLAN SARL**

### **§1. Dispositions générales**

1. Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées les « **CGV** ») définissent les droits et les obligations des parties des contrats de vente et de livraison de biens et de services vendus par :

**TOMPLAN société à responsabilité limitée**  
**sise en Pologne : 97-217 Lubochnie, ul. Tomaszowska 50**  
**KRS [Registre Judiciaire National] : 0000508145, numéro fiscal NIP : 7732474505**

2. Les présentes CGV font partie intégrante des contrats de vente conclus par le Vendeur.
3. Les présentes CGV ne s'appliquent que lorsque l'autre partie du contrat est un entrepreneur au sens des dispositions du Code civil, quelle que soit la forme de son activité économique ou son siège.
4. Les présentes CGV excluent l'application d'autres modèles de contrats (conditions générales du contrat, conditions de vente, modèles du contrat, règlements etc.) utilisés ou établis par l'Acheteur.
5. Les stipulations contractuelles, convenues individuellement et confirmées par écrit, prévalent aux présentes CGV en ce qui concerne toutes les clauses qui seraient différentes des clauses des présentes CGV.
6. Les présentes CGV peuvent être consultées sur le site du Vendeur: [www.tomplan.eu](http://www.tomplan.eu)

### **§2. Définitions**

Voici la signification des termes utilisés dans les présentes Conditions Générales de Ventes :

1. Vendeur – TOMPLAN SARL sise à Lubochnia, ul. Tomaszowska 50, 97-217 Lubochnia, KRS [Registre Judiciaire National] : 0000508145, numéro fiscal NIP : 7732474505.
2. Acheteur – personne morale, unité organisationnelle sans personnalité morale et personne physique exerçant une activité économique quel que soit le lieu de son activité ou son siège.
3. Délai de paiement – date d'exigibilité du prix d'un Produit.
4. Produits – biens mobiliers, marchandises et services vendus en vertu du contrat de vente signé entre le Vendeur et l'Acheteur.
5. Commande – proposition d'achat des Produits faite par l'Acheteur par écrit ou sous forme dématérialisée, fournie en personne ou par e-mail, avec au moins les détails suivants :
  - a) nom de l'Acheteur, y compris son adresse complète,
  - b) numéro fiscal NIP de l'Acheteur,
  - c) nom commercial du Produit ou son symbole alphanumérique indiqué dans l'offre,
  - d) quantité commandée,
  - e) date, lieu et conditions de livraison/réception du Produit.
6. Confirmation – acceptation écrite ou dématérialisée d'une commande par le Vendeur adressée à l'Acheteur après sa réception avec l'indication, au moins, du prix du Produit, du

montant total des Produits commandés, de la date de réalisation proposée, du lieu et des conditions de la livraison/réception et des modalités du règlement.

### **§3. Conclusion du contrat**

1. Les informations à propos des Produits vendus par le Vendeur, présentées dans les catalogues, prospectus, brochures etc., et aussi celles disponibles sur le site Internet du Vendeur, ne sont données qu'au fins publicitaires et elles ne constituent pas une offre au sens des dispositions du Code civil.
2. Toutes les assurances, garanties, promesses et modifications du contrat sous forme verbale, faites par les travailleurs du Vendeur dans le cadre de la conclusion du contrat de vente ou d'une offre, ne sont pas liantes pour le Vendeur.
3. L'Acheteur peut passer une commande par écrit ou sous forme dématérialisée.
4. Le Vendeur prépare une offre pour l'Acheteur par écrit ou sous forme dématérialisée.
5. Le contrat entre le Vendeur et l'Acheteur est conclu au moment de recevoir une commande par le Vendeur qui, en ce qui concerne les conditions essentielles du contrat, ne se distingue pas du tout de l'offre faite à l'Acheteur par le Vendeur.
6. Pour toutes les divergences entre une Commande faite par l'Acheteur et l'offre du Vendeur, c'est la confirmation de la commande qui est liante et qui est établie et adressée à l'Acheteur par le Vendeur.
7. Si une Commande concerne une offre antérieure, il est nécessaire d'insérer dans cette commande la date de cette offre. À défaut de la date d'offre, le Vendeur n'assume pas la responsabilité pour d'éventuelles divergences liées au prix facturé, pour une rupture du stock de ce Produit et pour les non-conformités des caractéristiques du Produit prévues initialement par la Commande.
8. L'Acheteur ne peut annuler sa Commande que dans les situations exceptionnelles après avoir établi au préalable les conditions de l'annulation de sa Commande avec le Vendeur. Le Vendeur se réserve le droit de mettre à la charge de l'Acheteur les frais réels supportés avant l'annulation qui pourtant ne peuvent pas excéder au montant de sa Commande.

### **§4. Prix**

1. Le prix du Produit, objet d'un contrat de vente, sera à chaque fois indiqué dans l'offre ou dans le contrat de vente.
2. L'Acheteur est tenu de régler le prix avant la date indiquée sur la facture établie par le Vendeur, à moins qu'un délai différent ne soit prévu par l'offre ou par le contrat de vente.
3. La date et le mode du paiement sont définis individuellement.
4. Le prix doit être réglé par virement sur le compte bancaire indiqué par le Vendeur sur la facture ou autrement ce qui doit être prévu dans l'offre ou dans un contrat de vente.
5. Le règlement est réputé être effectué à la date de valeur sur le compte bancaire du Vendeur.
6. Le Vendeur se réserve le droit de prendre une décision unilatérale d'augmenter le prix si après la conclusion d'un contrat, seront constatées des circonstances objectives motivant l'augmentation du prix du Produit, telles qu'un changement du taux de la taxe sur la valeur ajoutée, un changement important du prix des matériaux etc., dont le Vendeur n'a eu aucune maîtrise.

7. Les prix du Vendeur sont exprimés HT et ils seront majorés de la taxe sur la valeur ajoutée calculée conformément à la réglementation en vigueur.

8. Les prix du Vendeur sont exprimés hors frais de douanes et hors charges financières appliquées aux Produits en application de la réglementation en vigueur dans le pays du siège de l'Acheteur.

9. À défaut du paiement dans le délai indiqué sur la facture, le Vendeur pourra interrompre les livraisons des Produits et suspendre la réalisation des Commandes confirmées. En cas de retard du paiement par l'Acheteur ou de non-respect des délais de paiement, avant de réaliser une nouvelle Commande, le Vendeur peut exiger de verser un acompte sur cette nouvelle Commande.

10. En cas de retard du paiement, le Vendeur sera titulaire d'intérêts de retard, même à défaut de dommages qui seraient causés par ce retard et même si le retard serait dû aux circonstances dont l'Acheteur n'a aucune maîtrise. Le Vendeur peut appliquer les intérêts au taux légal, sauf si le contrat ne prévoit un autre taux d'intérêt. L'obligation de payer les intérêts n'exclut pas les recours en réparation selon les principes généraux.

11. Une réclamation ne dégage pas l'Acheteur de son obligation de régler le prix des Produits à la date prévue.

#### **§5. Livraison et transport des Produits**

1. Les Produits sont livrés dans le délai indiqué dans l'offre ou dans la confirmation de la Commande.

2. Le délai de livraison est susceptible d'être modifier en cas de :

- a) suspension d'une livraison par faute de l'Acheteur ;
- b) retard du paiement du prix par l'Acheteur ;
- c) si le Vendeur ne reçoit pas de l'Acheteur les informations nécessaires pour réaliser une livraison ;
- d) force majeure.

Le délai de livraison est alors prolongé de la durée correspondante tout en tenant compte de la durée nécessaire pour le Vendeur pour reprendre la livraison.

3. Les frais et le risque du transport des Produits sont à la charge de l'Acheteur.

4. Le risque de détérioration, de destruction ou de perte d'un Produit sont transféré à l'Acheteur au moment de sa mise à la disposition par le Vendeur.

5. Après la réception des Produits, l'Acheteur est tenu de vérifier si la livraison est bien conforme à la Commande. Il doit vérifier notamment : l'état des colis, la qualité, la quantité et le type de Produits fournis, et il doit faire part au transporteur et au Vendeur sans délai (soit dans un délai de 3 jours ouvrables) de ses réserves et établir un procès-verbal concernant les non-conformités. Le Vendeur se réserve le droit de contrôler le sinistre déclaré dans le lieu de livraison.

6. Si le délai de livraison est prolongé par l'Acheteur ou en cas de refus de recevoir les Produits, le Vendeur pourra mettre à la charge de l'Acheteur les frais du transport et les frais du gardiennage de 0,1 % du montant de la vente par chaque jour.

7. En cas de retard de la réception du Produit par l'Acheteur excédant à 14 (en lettres : quatorze) jours auprès de l'entrepôt du Vendeur ou bien s'il n'est pas réceptionné par l'Acheteur dans un autre lieu prévu, L'Acheteur sera sommé par le Vendeur à recevoir les Produits dans un délai de 14 (en lettres : quatorze) jours à compter de la date de la réception de la sommation.

8. Après l'expiration sans effet du délai prolongé dont il est question au pt 7, le Vendeur pourra sous-traiter le gardiennage des Produits ou les stocker dans son propre entrepôt aux frais et aux risques de l'Acheteur.

9. Les frais du gardiennage non contractuel du Produit non réceptionné sont de 500,00 PLN HT par chaque jour du stockage.

#### **§6. Force majeure**

La responsabilité du Vendeur ne peut pas être engagée en cas de non-respect des obligations contractuelles pour des raisons dont il n'a aucune maîtrise, impossibles de prévoir au moment de signer le contrat et impossibles d'éviter (force majeure).

#### **§7. Responsabilité du Vendeur**

1. Le Vendeur n'est pas responsable d'une non-exécution ou d'une mauvaise exécution du contrat, cette responsabilité étant limitée à un dommage au caractère réel, à l'exception des avantages perdus. Le Vendeur n'est pas non plus responsable de dommages causés par un mauvais choix des Produits, leur utilisation incorrecte ou non conforme à leur destination ou au mode d'emploi et d'entretien.

Les conditions de la gestion des Produits peuvent être consultées sur les sites :

[https://tomplan.eu/wp-content/uploads/2024/05/Instrukcja-ogolna-26.04\\_FR.pdf](https://tomplan.eu/wp-content/uploads/2024/05/Instrukcja-ogolna-26.04_FR.pdf)

[https://tomplan.eu/wp-content/uploads/2024/06/Instrukcja-obslugi-przyczepy-kempingowej\\_EN.pdf](https://tomplan.eu/wp-content/uploads/2024/06/Instrukcja-obslugi-przyczepy-kempingowej_EN.pdf)

2. Le Vendeur n'est pas responsable envers l'Acheteur de vices de la marchandise fabriquée par celui-ci avec les Produits fournis par le Vendeur.

3. La responsabilité du Vendeur est toujours restreinte au montant des Produits reçus et payées par l'Acheteur.

#### **§8. Garantie contractuelle et légale**

1. Le Vendeur garantit les Produits fabriqués et vendus conformément aux conditions publiées sur le site [https://tomplan.eu/wp-content/uploads/2024/04/Fiche-De-Garantie-TOMPLAN\\_FR.pdf](https://tomplan.eu/wp-content/uploads/2024/04/Fiche-De-Garantie-TOMPLAN_FR.pdf).

2. En ce qui concerne la garantie légale, le Vendeur ne reste pas responsable de vices physiques d'un produit lorsque l'Acheteur est un entrepreneur.

#### **§9. Stipulations finales**

1. Les présentes CGV sont régies par la réglementation polonaise.

2. Tous les litiges entre les parties nés des présentes seront jugés en application du droit polonais par le tribunal compétent pour le siège du Vendeur.

3. La nullité ou inefficacité de certaines clauses des présentes CGV n'impacte pas la validité ou l'efficacité des autres stipulations.

4. Toutes les modifications des présentes CGV doivent prendre la forme d'un document et le contenu des CGV mis à jour devra être publié sur le site [www.tomplan.eu](http://www.tomplan.eu).

5. En acceptant les présentes CGV, l'Acheteur accepte le traitement de ses données personnelles par le Vendeur et par ses collaborateurs en Pologne et à l'étranger dans le cadre de l'exécution des contrats de vente des Produits proposés par le Vendeur en respect de la réglementation en vigueur et en application de l'art. 6 al. 1 sous b) du RGPD. Le Vendeur est responsable des traitements des données personnelles de l'Acheteur, ses coordonnées étant indiquées dans le préambule.

6. L'Acheteur ne peut pas rendre disponibles aux tiers les connaissances et les informations couvertes par le secret commercial dont il a pris connaissance dans le cadre des relations d'affaires avec le Vendeur.

7. Les présentes CGV entrent en vigueur le 15 juin 2024.